

Nombre de personnes composant le ménage	Très Modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieures
1	15 262	19 565	29 148	> 29 148
2	22 320	28 614	42 848	> 42 848
3	26 844	34 411	51 592	> 51 592
4	31 359	40 201	60 336	> 60 336
5	35 894	46 015	69 081	> 69 081
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797	+ 8 744	+ 8 744

Synthèse des Aides financières à la rénovation

Caractéristiques techniques à respecter au minimum pour bénéficier des aides (16)		Pour Tous			Ménages très modestes		Ménages modestes		Ménages intermédiaires		Ménages supérieures	
		TVA 5,5%	CEE Classique (9)	PTI Eau chaude 5%	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov' Bleu	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov' Jaune	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov' Violet	CEE Coup de pouce (9)	maprimerénov' Rose
Enveloppe du bâtiment												
Audit énergétique	Réalisé en dehors de l'obligation réglementaire	✗	✗	✗	✗	500 €	✗	400 €	✗	300 €	✗	✗
Bonus et rénovation globale	Rénovation globale	✓	✓	✓ ⁽¹⁰⁾	✓	✗ ⁽⁹⁾	✓	✗ ⁽⁹⁾	✓	7 000 €	✓	3 500 €
	Bonus sortie de passoire énergétique	✓	✓	✓ ⁽¹⁰⁾	✗	1 500 €	✗	1 500 €	✗	1 000 €	✗	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	✓	✓	✓ ⁽¹⁰⁾	✗	1 500 €	✗	1 500 €	✗	1 000 €	✗	500 €
Isolation	Toitures-terrasses	✓	✓	✓ ⁽¹⁾	✗	75 €/m ²	✗	60 €/m ²	✗	40 €/m ²	✗	15 €/m ²
	Isolation des rampants / plafonds de combles	✓	✓	✓ ⁽¹⁾	✗	25 €/m ²	✗	20 €/m ²	✗	15 €/m ²	✗	7 €/m ²
	Isolation des combles perdus	✓	✓	✓ ⁽¹⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Mur en façade ou en pignon par l'extérieur	✓	✓	✓ ⁽²⁾	✗	75 €/m ² ⁽¹²⁾	✗	60 €/m ² ⁽¹²⁾	✗	40 €/m ² ⁽¹²⁾	✗	15 €/m ² ⁽¹²⁾
	Mur en façade ou en pignon par l'intérieur	✓	✓	✓ ⁽²⁾	✗	25 €/m ²	✗	20 €/m ²	✗	15 €/m ²	✗	7 €/m ²
	sur/sous un plancher bas situé entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, vide sanitaire ou passage ouvert	✓	✓	✓ ⁽⁸⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Fenêtre en remplacement d'un simple vitrage (Si double → uniquement les CEE classiques)	Fenêtre ou porte fenêtre	✓	✓	✓ ⁽³⁾	✗	100 € / équipement	✗	80 € / équipement	✗	40 € / équipement	✗	✗
	Fenêtre de toiture	✓	✓	✓ ⁽³⁾	✗	100 € / équipement	✗	80 € / équipement	✗	40 € / équipement	✗	✗
	Double fenêtres (pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé)	✓	✗	✓ ⁽³⁾	✗	100 € / équipement	✗	80 € / équipement	✗	40 € / équipement	✗	✗
Volets isolants	ΔR > 0,22 W/m ² .K (Ensemble volet-lame d'air)	✓	✓	✓ ⁽⁴⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Ud ≤ 1,7 W/m ² .K	✓	✗	✓ ⁽⁴⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Chauffage												
Chaudière Bois/Biomasse individuelle (14)	A alimentation automatique	✓	✓	✓	5 000 € ⁽⁵⁾	11 000 € ⁽¹³⁾	5 000 € ⁽⁵⁾	9 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	5 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	✗
	A alimentation manuelle	✓	✓	✓	5 000 € ⁽⁵⁾	9 000 € ⁽¹³⁾	5 000 € ⁽⁵⁾	7 500 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	4 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	✗
Chaudière Gaz	A Très Haute Performance Énergétique (ex: à condensation)	✓	✓	✓	✗	1 200 €	✗	800 €	✗	✗	✗	✗
Chauffage Pompe à chaleur (14)	PAC géothermique ou solithermique ou hybride	✓	✓	✓	5 000 € ⁽⁵⁾	11 000 € ⁽¹³⁾	5 000 € ⁽⁵⁾	9 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	5 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	✗
	PAC air/eau	✓	✓	✓	5 000 € ⁽⁵⁾	5 000 € ⁽¹³⁾	5 000 € ⁽⁵⁾	4 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	3 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	✗
	PAC air/air	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Chauffage Solaire combiné	Chauffage solaire combiné (SSC)	✓	✓	✓	5 000 € ⁽⁵⁾	11 000 € ⁽¹³⁾	5 000 € ⁽⁵⁾	9 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	5 000 € ⁽¹³⁾	4 000 € ⁽⁵⁾	✗

Chauffage individuel Bois/Biomasse	Appareil à granulés (Poêle, cuisinière)	Flamme verte 7* ou équivalent	✓	✓	✓	800 € (6)	3 000 €	800 € (6)	2 500 €	500 € (6)	1 500 €	500 € (6)	✗
	Appareils à bûches (Poêle, cuisinière)	Flamme verte 7* ou équivalent	✓	✓	✓	800 € (6)	2 500 €	800 € (6)	2 000 €	500 € (6)	1 000 €	500 € (6)	✗
	Foyer fermé, insert (bûches ou granulés)	Flamme verte 7* ou équivalent	✓	✓	✓	800 € (6)	2 500 €	800 € (6)	1 500 €	500 € (6)	800 €	500 € (6)	✗
Autres													
Chauffe eau	Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	-Capteur solaire CSTBat ou Solarkeymark ou équivalent -Efficacité énergétique en fonction du système d'appoint, surface de capteurs ≥ 2m² => http://www.label-pack-a-plus.eu/lpa-outil-de-calcul/ - Ballon min classe C si stockage ≤ 500L Nature du fluide circulant dans les capteurs (eau, eau glycolée ou d'air)(17)	✓	✓	✓	✗	4 000 €	✗	3 000 €	✗	2 000 €	✗	✗
	Chauffe-eau thermodynamique	-Profil de soutirage (classe M ≥ 95%; L ≥ 100%; XL ≥ 110%; XXL ≥ 120%) -COP > 2,5 sur installation sur air extrait ou COP > 2,4 pour les autres	✓	✓	✓	✗	1 200 €	✗	800 €	✗	400 €	✗	✗
Ventilation	Ventilation simple flux hygro	VMC (individuelle) ou VMBP (collective) de type A ou B, de classe énergétique ≥ B, puissance électrique max à vérifier en fonction de chaque cas	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Ventilation double flux	Autoreglable ou hygrorégulable, efficacité énergétique > 85% en individuel (avec caisson de ventilation certifié NF 205) et > 75% en collectif (avec échangeur statique collectif certifié AAHE ou AARE), de classe énergétique ≥ A	✓	✓	✗	✗	3 000 €	✗	2 500 €	✗	1 500 €	✗	✗
Production électricité	Photovoltaïque		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Partie thermique d'un équipement PVT eau (capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation de liquide à eau)	-Capteur solaire CSTBat ou Solarkeymark ou équivalent -Efficacité énergétique en fonction du système d'appoint (voir guide Ademe aides financières 2021 - page 42) => http://www.label-pack-a-plus.eu/lpa-outil-de-calcul/	✓	✓	✓	✗	2 500 €	✗	2 000 €	✗	1 000 €	✗	✗
Autres	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-Installation d'un thermostat programmable avec régulation performante (classe IV minimum pour système avec boucle d'eau) ou avec programmation intermittente (pour les systèmes sans boucle d'eau) incluant une régulation automatique de la température par pièce ou zone de chauffage. Sur un système de chauffage > 2ans	✓	✓	✓ ⁽¹⁰⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Thermostatique pour radiateur		✓	✓	✓ ⁽¹⁰⁾	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Émetteur électrique de type rayonnant ou radiateur à régulation électronique à fonction avancées	- Certification NF Électricité-Performance CAT3* -Détection ouverture fenêtre avec arrêt - Détection de présence et réduction consommation -Indicateur de surconsommation (avec minima 3 niveaux de conso par couleurs) -De régulation à faibles dérives < à 1K et amplitude <0,3K	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid	Réseau est alimenté majoritairement par énergies renouvelables ou cogénération	✓	✓	✓	1000 € (18)	1 200 €	1000 € (18)	800 €	900 € (18)	400 €	900 € (18)	✗
	Dépose de cuve fioul		✓	✗	✓	✗	1 200 €	✗	800 €	✗	400 €	✗	✗
	Borne de recharge pour véhicule électrique	Prise respectant la norme IEC62196-2 et la directive 2014/94/UE. Posée par un professionnel qualifié pour toute borne > 3,7kW selon décret IRVE 2017-2 - avoir la mention IRVE	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Informations synthétiques données à titre indicatif, selon les différentes aides (mise à jour du 14/09/2022). Ces aides sont soumises à conditions et à différents plafonds. Ils doivent être pris en connaissance avant de s'engager. Informations données sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux

Possibilité de bénéficier de ces aides en faisant appel à des artisans qualifiés RGE à jour dans le domaine des travaux demandés (Exemple Qualibois pour l'installation d'un poêle à bois...), dont les travaux respectent les caractéristiques minimales et pour un logement individuel de plus de 2 ans pour CEE/eco-PTZ et 15ans Maprimérenov'

(0) Voir l' aide ANAH → Maprimérenov/Sérénité (contacter opérateur de l'ANAH)

(1) Isolation de la totalité de la toiture

(2) Au moins de la moitié des murs donnant sur l'extérieur

(3) Au moins de la moitié des fenêtres simple vitrage donnant sur l'extérieur

(4) En tant que travaux additionnels du point 3

(5) Coup de pouce/boost uniquement en remplacement d'une chaudière fioul si demande avant le 30 juin 2023 et facture acquittée avant le 31 décembre 2023-si chaudière gaz/charbon coup de pouce -1000€ pour les ménages Bleus et Jaunes /- 1500€ pour les ménages Violets et Roses. Autres cas les CEE classiques. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046496980> arrêté du 22 octobre 2022

(6) En remplacement d'un appareil fonctionnant principalement au charbon. Dans le cas contraire montant de la prime selon dispositif CEE classique

(8) Isolation à 100% des surfaces

(9) Les CEE "classique" et CEE "coup de pouce" ne sont pas cumulables pour un même type de travaux.

(10) Voir conditions auprès des banques

(11) En remplacement d'un radiateur électrique du marquage CE et de la mention "NF Electricité performance CATa ou CatB ou Cat1"

(12) Aide limitée à 100 m²

(13) Dépôt de dossier à partir du 15 avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023

(14) Note de dimensionnement obligatoire

(15) Pour tous travaux d'isolation la résistance thermique (R : m².K/W) prise en compte pour les aides financières est uniquement celle du nouvel isolant posé.

(16) Désormais La mention sur le devis de la date de visite technique préalable est également obligatoire pour les CEE.

(17) Arrêté du 5 juillet 2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046029468>

(18) Coup de pouce/boost uniquement en remplacement d'une chaudière fioul si demande avant le 30 juin 2023 et facture acquittée avant le 31 décembre 2023 si chaudière gaz/charbon coup de pouce -700€ pour les ménages Bleus et Jaunes /- 450€ pour les ménages Violets et Roses. Autres cas les CEE classiques. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046496980> arrêté du 22 octobre 2022.